



ville de Cambrai

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

République Française
Département du Nord

Publié le : 11 Avril 2024 à 15:28

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MARS 2024

OBJET : N° 22

RAPPORTEUR : Madame WIART

INTITULÉ : POLITIQUE DE LA VILLE. SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE « QUARTIERS 2030 »

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 19 Mars 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DÉRASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M. MOAMMIN
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CAFEDE qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIMPERE qui a donné procuration à MME DELEVALLEE
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme CHATELAIN
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme LIENARD
M. SIEGLER qui a donné procuration à MME LABADENS
M. VAILLANT qui a donné procuration à MME DROBINOHA

SECRETARE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Dossier CA
Delib. Approuvées
Recette
M. WIART
M. N. N. N.

Mesdames, Messieurs,

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Depuis l'instauration des Contrats Urbain de Cohésion sociale en 2007, puis des Contrats de Ville en 2015, quatre quartiers de Cambrai étaient concernés par cette politique publique de l'Etat.

En 2023, l'Etat a souhaité actualiser le zonage des QPV sur la base du revenu médian par habitants et de la densité de population.

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a donc modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et a déterminé quatre quartiers sur le territoire de la Ville de Cambrai.

Cette nouvelle géographie n'a pas modifié les contours par rapport à la géographie initiale exceptée pour la résidence d'Esnes qui a vu son périmètre agrandi :

- QN05946M : Vieux Centre-Ville Saint Géry – 1 625 habitants
- QN05947M : Quartier Saint Roch – 1 270 habitants
- QN05948M : Quartier Amérique – 1 401 habitants
- QN05949M : Résidence d'Esnes – 1 100 habitants

Au regard de cette géographie actualisée, l'Etat souhaite élaborer une nouvelle génération de Contrat de Ville : « Quartiers 2030 ». Ils devront être signés premier semestre 2024. Ce nouveau contrat de ville portera l'ambition de modalités d'intervention dans les QPV. Plus stratégique, plus souple, plus adaptable et plus proche des habitants.

Le contrat de ville de Cambrai comportera un socle consacré à des thématiques prioritaires qui doivent recouvrir en particulier les enjeux suivants :

- L'éducation
- L'emploi
- Le lien social, l'accès à la culture et aux loisirs
- Le vieillissement de la population et le handicap
- La citoyenneté et prévention de la Délinquance
- La santé
- Le cadre de vie et la transition écologique

Pour élaborer le nouveau contrat de Ville, la Ville de Cambrai et l'État associent l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que les associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Le contrat « Quartier 2030 » servira de cadre de référence pour la sélection et le financement des opérations proposées par les différents acteurs lors des appels à projets. Un plan d'actions opérationnelles sera alors décliné chaque année.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à s'engager auprès de ses partenaires pour élaborer le futur Contrat de Ville pour la période 2024-2030 (cf projet Contrat de Ville en annexe) et, le cas échéant, à signer les documents contractuels correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Publié le : 11 Avril 2024 à 15:28

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Alban DOBREMETZ

Pour le Maire
Mme Virginie WIART
Adjointe au Maire déléguée
à la Solidarité

QUARTIERS 2030

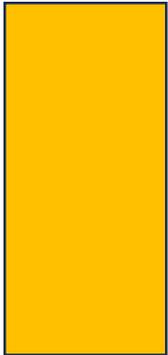
Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

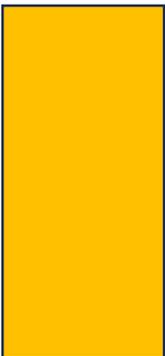
Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



CONTRAT DE VILLE DE CAMBRAI 2024-2030



Sommaire

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Introduction et cadres de références.....	2
1. Présentation de la Communauté d’Agglomération et de la Ville de Cambrai.....	5
2. Les Quartiers Prioritaires.....	6
2.1 Le Vieux centre-ville St Géry	
2.2 Le Quartier Amérique	
2.3 Le Quartier Saint Roch	
2.4 La résidence d’Esnes	
3. Les axes stratégiques du Contrat de Ville 2024-2030.....	16
4. Le pilotage, l’évaluation et la participation des habitants.....	24
5. La mobilisation du droit commun et des crédits spécifiques.....	25
Liste des annexes.....	26

Introduction et cadres de références

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

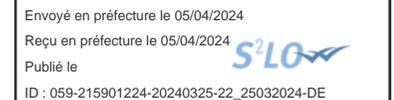
Depuis l'instauration des Contrats Urbain de Cohésion sociale en 2007, puis des Contrats de Ville en 2015, quatre quartiers de Cambrai étaient concernés par cette politique publique de l'Etat.

En 2023, l'Etat a souhaité actualiser le zonage des QPV sur la base du revenu médian par habitant et de la densité de population.

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a donc modifié la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et a déterminé quatre quartiers sur le territoire de la Ville de Cambrai.

Cette nouvelle géographie n'a pas modifié les contours par rapport à la géographie initiale excepté pour la résidence d'Esnes qui a vu son périmètre agrandi :

- QN05946M : Vieux Centre-Ville Saint Géry – 1 625 habitants
- QN05947M : Quartier Saint Roch – 1 270 habitants
- QN05948M : Quartier Amérique – 1 401 habitants
- QN05949M : Résidence d'Esnes – 1 100 habitants



Cadres de références relatifs au Contrat de Ville :

- loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy.
- Circulaire relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains en date du 31 août 2023.
- Circulaire relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030 en date du 04 janvier 2024.
- Note sur la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord – Quartiers 2030 de la Préfecture du Nord en date du 3 juillet 2023.
- Note sur la refonte de la Politique de la Ville dans le Département du Nord – Contrats Quartiers 2030 de la Préfecture du Nord en date du 24 janvier 2024.
- Etude du Cabinet COMPAS.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Sont signataires :

- l'État.
- La ville de Cambrai
- La Communauté d'Agglomération de Cambrai.
- la Région Hauts de France.
- Le Département du Nord.
- L'Agence Régionale de Santé (ARS).
- La Banque des Territoires.
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- L'Education Nationale.
- France Travail.
- Les bailleurs sociaux : Clésence, Partenord Habitat et SIGH.
- Le Procureur de la République.
- La Mission Locale du Cambrésis.

La liste des partenaires signataires pourra par la suite être élargie par voie d'avenant pour valider d'éventuels engagements financiers ou stratégiques structurants. De même, le pilotage, l'animation et la mise en œuvre des actions pourront mobiliser des partenaires non-signataires du cadre global mais concernés ou impliqués dans les instances de pilotage, d'animation ou d'évaluation du Contrat de Ville.

1. Présentation de la communauté d’Agglomération et de la Ville de Cambrai

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



CAMBRAI ET LE CAMBRÉSIS DANS LA RÉGION NORD / PAS-DE-CALAIS



La Communauté d'Agglomération de Cambrai est une communauté d'agglomération du département du Nord. Elle se situe à la limite Sud du département du Nord avec l'Aisne et la limite Ouest du Département avec le Pas-de-Calais et l'arrondissement d'Arras. A l'Est, elle est limitée par la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis et au Nord par les Communautés d'Agglomérations de la Porte du Hainaut et du Douaisis. **Situé au " carrefour de l'Europe "**, la Communauté d'Agglomération de Cambrai bénéficie d'un emplacement géographique très favorable. Le territoire se situe à **proximité immédiate des autoroutes A2 " Paris-Bruxelles " et A26 " Calais-Reims "**, permettant un accès rapide aux grandes métropoles européennes.

Éléments clefs :

- Population : 81 739 habitants (INSEE 2018)
- 55 communes
- La commune principale représente environ 40% de la population

Cambrai dans le Cambrésis

Chef-lieu d'arrondissement et sous-préfecture, Cambrai est une ville moyenne qui **dénombre 31 559 habitants** en 2020 pour une superficie de 18,2 km².

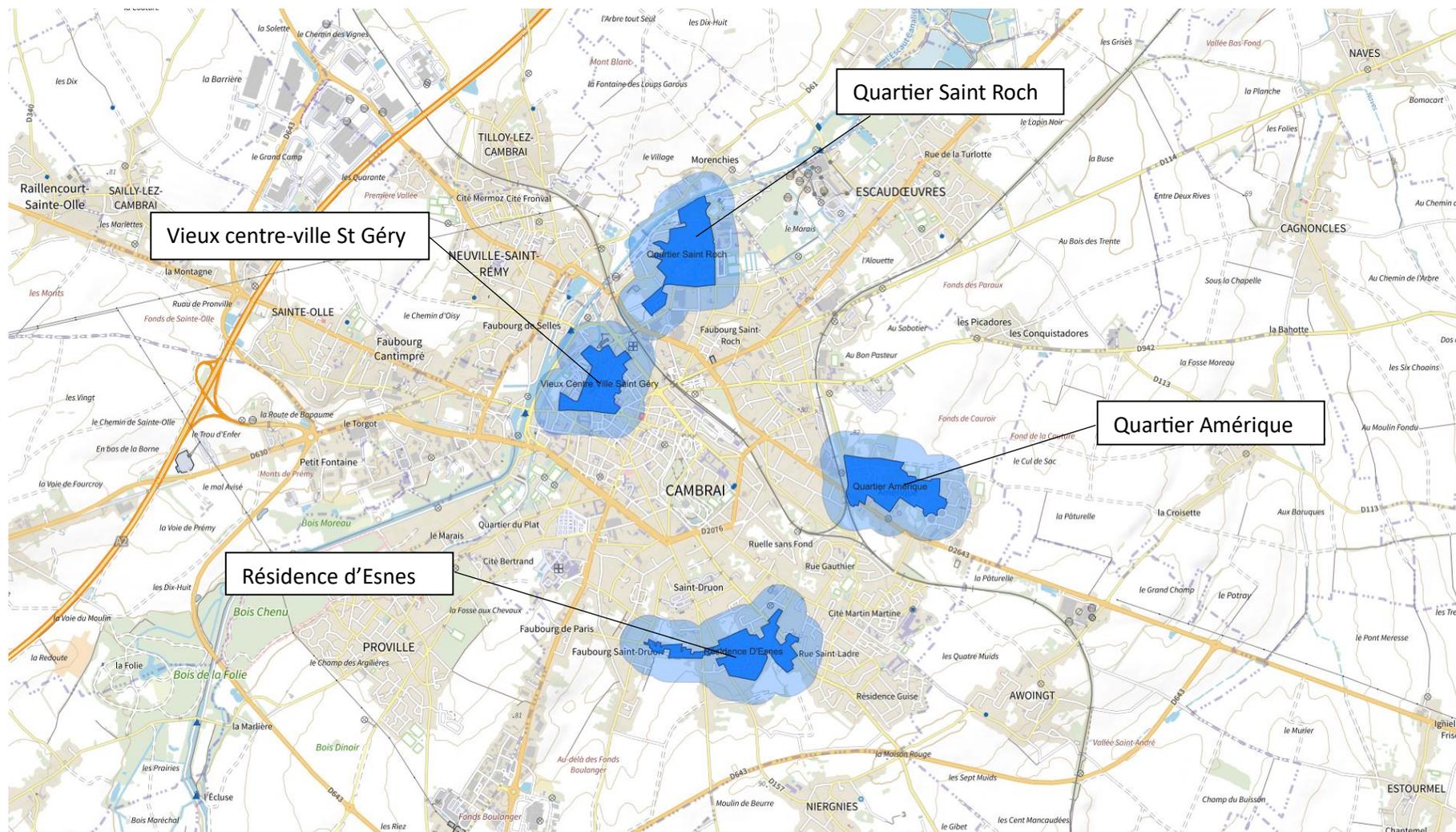
Elle est au **cœur de l'unité urbaine de Cambrai** qui, avec ses 45 836 habitants en 2020, la place au 7^{ème} rang départemental.

Son aire urbaine, plus étendue, rassemble 65 986 habitants en 2009.

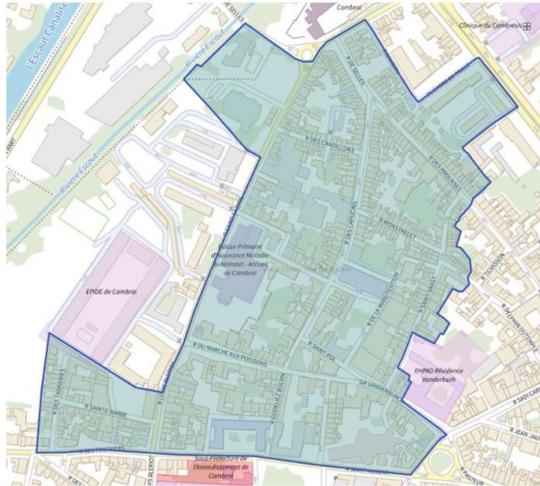
Avec Lille et les villes de l'ancien bassin minier Nord-Pas-de-Calais, elle participe aussi à un ensemble métropolitain de près de 3.8 millions d'habitants.

2. Les quartiers Prioritaires

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



2.1 - LE VIEUX CENTRE-VILLE SAINT GERY



1 625 habitants +5,6% entre 2013-2018

Revenu Médian 10 600 €

**17% de – de 15ans
29% de + de 60 ans**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Taux de pauvreté 37 % (-4 points entre 2013 et 2020)

En France le taux de pauvreté est de 14%

70 bénéficiaires de l'AAH +20% en 5 ans

Dans les QPV cela représente 10% des ménages contre 4% en France

427 personnes couvertes par la C2S +7% en 2 ans

Dans les QPV cela représente 30% des assurés contre 13,5 en France

10 dentistes – 1 gynécologue – 3 médecins généralistes – 2 ophtalmologues – 1 pédiatre et la Maison Sport Santé

Taux d'emploi : 46,1%

France : 64,7%

23% d'emploi précaire

France : 14%

234 demandeurs d'emploi (ABC 12/2021)

20,9% de – de 26 ans

France : 8,4%

Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022 : -14,8%

Liste des équipements et services quartier réglementaire et quartier vécu

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Administrations

- CPAM, rue St Lazare
- Sous-préfecture, pl. Fénélon
- Hôtel de Ville, rue de Nice
- Commissariat de Police, rue Mgr Guerry
- Palais de Justice, rue Froissart
- Chambre de Commerce, rue d'Alger

Etablissements scolaires

- Institut de Formation en Soins Infirmiers, rue des Capucins
- Ecole Primaire André Malraux, rue Jean Chollet
- Collège et lycée Fénélon, pl. Fénélon
- Centre EPIDE, rue Louis Blériot

Structures de loisirs

- Centre social du Centre Ville, Quai de Selles

Equipements sportifs

- Gymnase Pasteur, rue St Lazare

Lieux de Culte

- Eglise Saint Géry, rue St Aubert
- Mosquée En-Nour, rue St Vaast
- Temple, rue Marché aux Poissons

Structures Médico-sociales

- Clinique radiologique Saint Pol, rue St Pol
- CHR Charles Dupré, grand rue Vanderburch
- EHPAD Résidence Godeliez Bolvin, grand rue Fénélon
- EHPAD Résidence Vanderburch, grand rue Vanderburch
- Foyer logement Résidence Les Anglaises, rue des Anglaises
- Clinique du Cambrésis, bd. Faidherbe

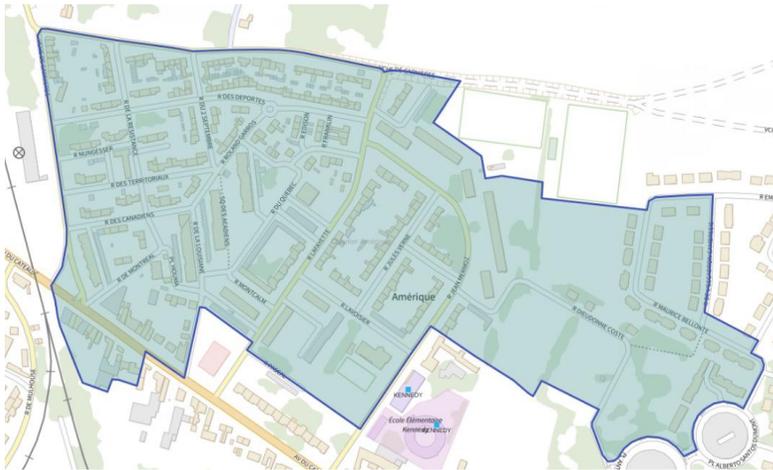
Etablissements culturels

- Musée Militaire, rue de la Manutention
- Théâtre, pl. Jean Moulin
- Conservatoire, pl. Jean Moulin

Autres structures

- Conciergerie de Quartier, rue St Vaast
- Maison des Associations, rue du 8 mai

2.2 - Le Quartier Amérique



1 401 habitants +8,9% entre 2013-2018

Revenu Médian 8 200 €

21% de – de 15ans

27% de + de 60 ans

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Taux de pauvreté 40 % (-7 points entre 2013 et 2020)

En France le taux de pauvreté est de 14%

60 bénéficiaires de l'AAH +39% en 5 ans

Dans les QPV cela représente 10% des ménages contre 4% en France

479 personnes couvertes par la C2S +17% en 2 ans

Dans les QPV cela représente 30% des assurés contre 13,5 en France

Aucun professionnel de santé sur le quartier

Taux d'emploi : 40,2%

France : 64,7%

28% d'emploi précaire

France : 14%

269 demandeurs d'emploi (ABC 12/2021)

17,5% de – de 26 ans

France : 8,4%

Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022 : -18,2%

Liste des équipements et services quartier réglementaire [et quartier vécu](#)

Etablissements scolaires

- JF Kennedy, rue Jean Mermoz

Structures de loisirs

- Centre socio-culturel Amérique, rue Jean Mermoz

Structures petite enfance

- Structure Petite Enfance et Famille Le Tipi, rue Lafayette

Structures Médico-sociales

- Foyers des Jeunes Travailleurs Prim'Toit, rue Jean Mermoz
- [EHPAD Résidence Domitys, rue Lallier](#)
- [Médecine du Travail, av. du Cateau](#)

Equipements sportifs

- Terrain Amérique, rue Jean Mermoz
- [Stade Proma, rue Michel Crépin](#)

Autres équipements

- Conciergerie de Quartier, rue Jean Mermoz
- Régie de Quartier, rue du Québec

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Liste des équipements et services quartier réglementaire et quartier vécu

Etablissements Scolaires

- Ecole Primaire Saint Roch, rue Lévêque
- Centre Universitaire, rue de Rambouillet
- Ecole Supérieure d'Art et de Communication, al. St Roch
- Lycée d'Enseignement Agricole Privé Sainte Croix, rue du Pont de Pierres
- Ecole Ferdinand Buisson, allée St Roch

Structures de loisirs

- Maison de Quartier Saint Roch, rue d'Amboise
- Centre social Saint Roch, allée St Roch
- Centre d'animation Eclipse, av. de Dunkerque

Structures petite enfance

- Crèche Multi Accueil Les Petits Lapins, rue du 4^{ème} Cuirassiers

Structures Médico-sociales

- Clinique Saint Roch, allée St Roch
- Maison d'Accueil Spécialisé Les Myosotis, allée St Roch
- EHPAD Maison de Retraite Les Airelles, allée St Roch

Lieux de Culte

- Eglise Saint Roch, rue Lévêque

Equipements sportifs

- Terrain Saint Roch, rue de Rambouillet
- Gymnase Gilbert Mayeux, rue de Rambouillet

Autres équipements

- Centre Educatif Fermé, rue Léonce Malécot

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

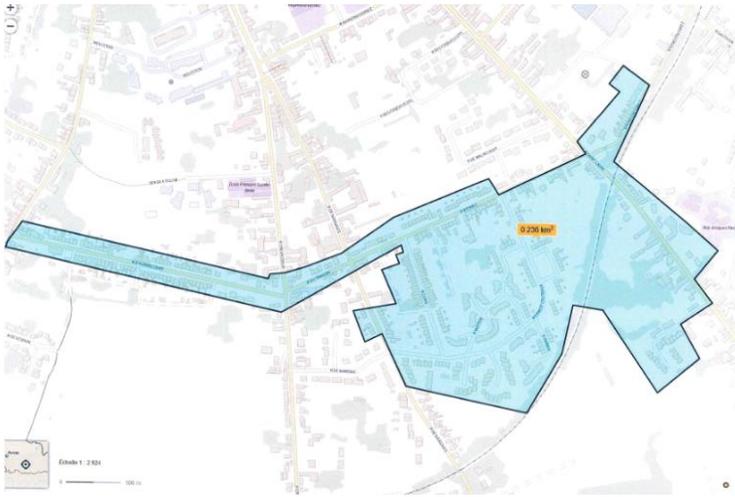
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

S²LO 

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

2.4 – La Résidence d’Esnes



1 100 habitants -3,6% entre 2013-2018

Revenu Médian 10 400 €

23% de – de 15ans

21% de + de 60 ans

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Taux de pauvreté 33 % (-6 points entre 2013 et 2020)

En France le taux de pauvreté est de 14%

33 bénéficiaires de l'AAH +26% en 5 ans

Dans les QPV cela représente 10% des ménages contre 4% en France

229 personnes couvertes par la C2S +23% en 2 ans

Dans les QPV cela représente 30% des assurés contre 13,5 en France

1 médecin généraliste

Taux d'emploi : 42,5%

France : 64,7%

24% d'emploi précaire

France : 14%

121 demandeurs d'emploi (ABC 12/2021)

17,4% de – de 26 ans

France : 8,4%

Une forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022 : -36,4%



Liste des équipements et services quartier réglementaire et quartier vécu

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Etablissements scolaires

- Ecole Raymond Gernez, rue Raymond Gernez
- Ecole Primaire Sainte Anne, rue de Crèvecoeur

Structures de loisirs

- Centre d'animation Raymond Gernez, rue Raymond Gernez
- Maison de Quartier Saint Duron, rue Raymond Gernez
- Centre social Martin-Martine Guise, rue de Londres

Structures Médico-sociales

- Centre de Crise pour Adolescents Le passage, rue St Ladre
- Centre Médico-Psychologique adulte, rue Gauthier
- Hôpital le jour psychologie adulte L'Orangerie, rue Gauthier
- CHRS Les Trois Clochers, rue Gauthier
- La Bouée des Jeunes, rue de Niergnies
- Maison d'Enfants Saint Duron, rue de Crèvecoeur
- IME, rue Saint Ladre
- ITEP SESSAD Jacques Pauly, rue de Normandie

Structures petite enfance

- Crèche Les Pitchounes, rue de Londres

Equipements sportifs

- Gymnase Raymond Gernez, rue Raymond Gernez
- Boulodrome, rue Gauthier
- Piscine Les Ondines, rue de Londres
- Gymnase Carpentier, rue de Londres

Autres équipements

- Conciergerie de Quartier, rue Raymond Gernez

Lieux de Culte

- Eglise Saint Duron, rue de Crèvecoeur

Tableau synthétique des indicateurs des Quartiers Prioritaires de la Ville CAMBRAI - Quartier 2030

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Indicateurs	Vieux Centre-Ville Saint Géry	Résidence d'Esnes	Quartier Saint Roch	Quartier Amérique	France
Taux de pauvreté	37,00 % (-4 points entre 2013 et 2020)	33,00 % (-6 points entre 2013 et 2020)	38 % (-7 points entre 2013 et 2020)	40 % (-7 points entre 2013 et 2020)	14,00 %
Bénéficiaire de l'AAH	70 (+20 % en 5 ans)	33 (+26 % en 5 ans)	77 (+26 % en 5 ans)	60 (+39 % en 5 ans)	
Personnes couvertes par la C2S	427 personnes (+ 7 % en 2 ans)	229 personnes (+ 23 % en 2 ans)	358 personnes (+26,5 % en 2 ans)	479 personnes (+17 % en 2 ans)	
Taux d'emploi	46,10 %	42,50 %	44,40 %	40,20 %	64,70 %
Emplois précaires	23,00 %	24,00 %	19,00 %	28,00 %	14,00 %
Demandeurs d'emploi	234 (20,9 % de – de 26 ans)	121 (17,4 % de – de 26 ans)	210 (18,6 % de – de 26 ans)	269 (17,5 % de – de 26 ans)	
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi entre 2016 et 2022	-14,80 %	- 36,4 %	-12,5 %	- 18,2 %	

3. Les axes stratégiques du Contrat de Ville 2024- 2030

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



EDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> - Agir en faveur de la réussite éducative de tous les enfants - Soutenir la parentalité - Accompagner la petite enfance : « Mes 1 000 premiers jours à Cambrai »
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner pour faciliter l'accès à l'emploi - Soutenir le développement économique dans les quartiers
LIEN SOCIAL, ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Démocratiser les pratiques culturelles et de loisirs au sein des équipements et des dispositifs proposés par la Ville et l'Agglomération - Aller au-devant des publics - Permettre aux habitants éloignés du Centre-Ville de fréquenter les clubs sportifs et associations (mobilité)
VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET HANDICAP	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le vieillissement de la population par des dispositifs innovants - Soutenir les familles touchées par le handicap
CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les violences intrafamiliales. - Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance (juvénile notamment). - Lutter contre les trafics de stupéfiants et les regroupements dans le centre-ville (Vieux Cambrai) - Développer la citoyenneté dès le plus jeune âge
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les addictions et les conduites à risques - Favoriser l'accès aux droits et aux soins - Prévenir la souffrance psychique - Développer la Maison Sport Santé
CADRE DE VIE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler au désenclavement des quartiers (Mobilité) - Aménager l'espace public - Lutter contre les logements insalubres et la précarité énergétique - Promouvoir la Maison de la Nature

Quartier 2030 - CAMBRAI		
Education		
Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
Agir en faveur de la réussite éducative de tous les enfants	<p>Le Programme de Réussite Educative (PRE) <u>Les actions des parcours individualisés recouvrent plusieurs domaines :</u> → soutien scolaire renforcé et adapté pour chaque enfant → action éducative, activités culturelles et sportives favorisant l’ouverture aux autres → dialogue parents/enfants et soutien à la parentalité → actions favorisant le bien-être psychologique et physique de l’enfant, notamment son état de santé.</p>	<p>Consolider le PRE en développant les conventions pluriannuelles avec l’Etat permettant une garantie de financement des actions sur 3 ans.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p>Envoyé en préfecture le 05/04/2024 Reçu en préfecture le 05/04/2024 Publié le  ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE</p> </div>
	<p>Lutter contre l'absentéisme et la violence scolaire dès le plus jeune âge. Une Cellule de veille éducative et un Conseil des droits et des devoirs et des familles ont été créés en lien avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs.</p> <p>Lutter contre le décrochage scolaire précoce en travaillant avec les établissements scolaires</p>	<p>Pérenniser ces instances en veillant à l'articulation avec le Programme de Réussite Educative (PRE) et le Groupe Socio-Educatif (GSE).</p>
	<p>Améliorer l'image des écoles situées en QPV. Dans le cadre du projet intitulé « mon école animée », diverses animations sont proposées (santé, sport, culture, ...) sur les temps périscolaires municipaux (garderie, pause méridienne).</p>	<p>Poursuivre et maintenir l'intervention de professionnels de qualité. Accompagner les enfants dans leur développement en travaillant sur les compétences psychosociales.</p>
Soutenir la parentalité	<p>Dans le cadre du droit commun, la ville porte un Projet Educatif de territoire (PEDT) dont l'objectif est d'assurer une continuité éducative sur l'ensemble du territoire en articulant les temps extra-périscolaires aux temps familiaux et scolaires.</p>	<p>Apporter une attention particulière aux familles monoparentales.</p>
		<p>Travailler sur la médiation scolaire et l'interface entre la collectivité/les écoles et les familles.</p> <p>Développer des LAEP dans chaque quartier.</p>
Accompagner la petite enfance	<p>Mise en œuvre d’une politique volontariste vis-à-vis de la petite enfance : « mes 1 000 premiers jours à Cambrai ».</p>	<p>Développer les partenariats notamment avec le CCAS et la Direction des Temps de l’Enfant. Faire émerger de nouvelles activités à destination des 0-2 ans dans le but de créer du lien social tout en travaillant la parentalité</p>

Quartier 2030 - CAMBRAI

Emploi et Développement économique

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
<p>Accompagner pour faciliter l'accès à l'emploi.</p>	<p>La ville porte le dispositif "FEU VERT" pour l'emploi.</p>	<p>Consolider le dispositif "FEU VERT" pour l'emploi notamment pour les habitants des QPV</p>
	<p>La ville propose une aide au permis de conduire pour les cambrésiens de 18 à 25 ans. Ce dispositif a été élargi aux plus de 25 ans résidant en QPV.</p>	<p>Promouvoir les différentes aides au permis de conduire (Ville, Agglomération, Région...).</p>
	<p>Lever les freins à l'emploi notamment les gardes d'enfants</p>	<p>Proposer des modes de garde d'enfants alternatifs (structures plus souples : horaires, conditions...)</p>
	<p>L'Etat a mis en place "les Emplois francs".</p>	<p>Promouvoir "les Emplois francs" en s'appuyant notamment sur les structures de proximité.</p>
<p>Soutenir le développement économique dans les quartiers.</p>	<p>Les entreprises qui se créent ou qui étendent leur activité dans un quartier prioritaire de la ville peuvent, sous conditions, bénéficier d'une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).</p>	<p>Soutenir les créations d'activité dans les QPV.</p>

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Quartiers 2030 - CAMBRAI

Axe Lien Social, Accès à la culture et aux Loisirs

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
<p>Démocratiser les pratiques culturelles et de loisirs au sein des équipements et des dispositifs proposés par la Ville et l'Agglomération</p>	<p>La fréquentation des équipements culturels et des associations sportives et culturelles est facilitée à travers les tarifs préférentiels proposés (Conservatoire, Ateliers d'Arts Plastiques).</p> <p>La Ville propose une Bourse d'Aide à la Pratique Sportive et Culturelle depuis 1997.</p> <p>L'accès aux équipements culturels de la Ville et de l'Agglomération sont facilités pour les habitants résidants en QPV (Les actions "Hors les murs" portées par les structures, ouvertures du musée gratuitement le 1er dimanche de chaque mois...). Le service des Sports porte le dispositif "Tickets Sports", il s'agit de proposer des activités sportives gratuites pendant les vacances scolaires.</p>	<p>Envisager de mettre en place de solutions de transport (covoiturage, réseau de bénévoles, navette...) pour emmener les enfants résidants en QPV sur les activités culturelles, sportives et de loisirs proposés dans toute la ville.</p>
<p>Aller au-devant des publics</p>	<p>Les structures culturelles et de proximité, travaillent de concert, pour proposer des actions culturelles dans les quartiers.</p> <p>Politique volontariste autour de l'éducation artistique et culturelle en priorité du jeune public et des résidants en QPV (harmoniser l'éducation artistique et culturelle).</p>	<p>Promouvoir les dispositifs en organisant des temps forts dans les quartiers QPV.</p> <p>Accentuer le « hors les murs »</p>

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Quartiers 2030 - CAMBRAI

Axe Vieillessement de la population et Handicap

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
<p>Accompagner le vieillissement de la population par des dispositifs innovants</p>	<p>Politique du CCAS, Solid'âge...</p>	<p>Renforcer les liens avec le public âgé avec l'appui des concierges de quartiers et des centres sociaux, repérer les personnes âgées isolées pour mieux répondre à leurs besoins.</p> <p>Renforcer le « visitage » des personnes âgées seules ou isolées.</p> <p>Mise en place de nouveaux services pour les seniors</p> <p>Sensibiliser à l'accompagnement des aidants « le droit au répit ».</p>
<p>Soutenir les familles touchées par le Handicap</p>	<p>Dispositif « Handi Môme »</p>	<p>Développer et renforcer les dispositifs existants</p>

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Quartiers 2030 - CAMBRAI

Axe Citoyenneté et Prévention de la Délinquance

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
Lutte contre les violences intrafamiliales	La ville dispose d'une nouvelle police municipale	Sensibiliser les habitants résidant en QPV aux violences conjugales.
Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance (juvénile notamment)	1- La ville s'est dotée d'une Police Municipale. 2- Pour répondre aux problématiques d'incivilités, d'absentéisme et de comportement, une Cellule de veille éducative et un Conseil des droits et des devoirs et des familles ont été créés en lien avec l'ensemble des partenaires socio-éducatifs.	Veiller à l'articulation avec le Programme de Réussite Educative (PRE) et le Groupe Socio-Educatif (GSE). Accentuer la présence des éducateurs de rue
Lutter contre les trafics de stupéfiants et les regroupements dans le centre-ville		Favoriser les échanges Police Municipale, Police Nationale, Bailleurs sociaux, Transporteurs...
Développer la citoyenneté dès le plus jeune âge.	Mise en place des ambassadeurs de l'UNICEF, des inédits de la jeunesse...	Sensibiliser le jeune public aux politiques menées et les faire participer activement. Veiller à la mise en place de réunions participatives de manière institutionnalisé.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

Quartiers 2030 - CAMBRAI

Axe Santé

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
Lutter contre les addictions, les conduites à risques	L'ensemble des partenaires associatifs sont mobilisés sur cette thématique.	Consolider les partenariats afin de rendre plus efficient les actions menées. Mise en place d'ateliers de préventions Sensibilisation sur le risque des écrans avant 3 ans
Favoriser l'accès aux droits et aux soins	Un montant de la subvention du Programme de Réussite Educative est consacré à l'accès aux soins (par exemple, il s'agit d'un complément financier pour une paire de lunette ou la prise en charge d'un bilan psychomoteur).	Etendre le projet "accès aux soins" à tous les enfants résidant en QPV.
		Développer la téléconsultation dans les quartiers Réalisation de dépistage au cœur des quartiers (bus...)
Prévenir la souffrance psychique	Mise en place du Contrat Locale de Santé par la Communauté d'Agglomération de Cambrai	
Développer la Maison Sport Santé	Travail sur les thématiques suivantes : Addiction numérique et obésité dès l'enfance. Accompagnement par l'activité physique des patients atteints d'un cancer. Prévention des facteurs de risques cardio-vasculaire. Prévention de la chute chez le 3ème âge et le bien vieillir.	Mener des actions de prévention santé dans les écoles, les associations de quartiers...

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



Quartiers 2030

Cadre de Vie et transition écologique

Axes stratégiques	Actions menées et à poursuivre	Actions à développer
Travailler au désenclavement des quartiers	<p><u>Deux dispositifs concrets ont été mis en place :</u></p> <p>1- Les bailleurs sociaux sont éligibles à l’abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) s’ils s’engagent à réaliser chaque année des actions contribuant à la tranquillité publique, à l’entretien et la maintenance du patrimoine, à l’amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.</p> <p>2- La loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 permet aux acquéreurs d’acheter un logement neuf en profitant d’une TVA à 5,5%,</p>	<p>Encourager l'utilisation de la convention locale d’utilisation de l’abattement de TFPB en maintenant le partenariat entre les bailleurs sociaux et les centres sociaux afin de mener des actions au plus proche des habitants.</p> <p>Communiquer sur les dispositifs fiscaux.</p>
	Mise en place des navettes gratuites	Favoriser La Mobilité. Développer une offre de transports en commun plus en adéquation avec les besoins des habitants (horaires désertes...)
Aménager l'espace public	La ville de Cambrai met en œuvre l'opération "Cœur de Ville" dont une partie du périmètre est situé en QPV et réhabilitation de la Résidence d’Esnès.	Travailler à l’accessibilité dans les espaces publics, travaux d’envergure, lissage des trottoirs, bordures amoindries pour les passages piétons...
Lutter contre les logements insalubres et la précarité énergétique	Existence d'une autorisation préalable de mise en location sur un secteur géographique donné. Existence d'une convention entre la ville et la CAF sur l'habitat indigne pour le public ciblé sur tout le territoire communal. Dans ce cadre, les logements sont visités systématiquement (350 logements par an).	Mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le Vieux Centre-Ville. Et création d’un guichet unique de l’habitat.Mise en place d’ateliers de sensibilisations aux consommations énergétiques et à l’entretien de son logement.
Promouvoir la Maïon de la Nature		

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE

4. Le pilotage, l'évaluation et la participation des habitants

Conformément à la circulaire relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagements Quartiers 2030 » en date du 04 janvier 2024, La ville de Cambrai **assure le pilotage du Contrat de Ville**.

La **VILLE DE CAMBRAI** et **l'État** assureront la **coordination des actions** portées par les signataires du Contrat de Ville et seront garants de la bonne articulation du Contrat de Ville.

Les compétences de la Région Hauts de France et du Département du Nord concourent activement à la mise en œuvre des stratégies de développement des QPV.

Le pilotage du contrat de ville doit permettre à la fois l'implication d'un partenariat plus étendue et un pilotage efficace. Ce pilotage reposera sur :

Le Comité de pilotage du Contrat de Ville qui réunit l'ensemble des institutions signataires du Contrat ainsi que les partenaires. Il tiendra au moins une réunion plénière par an et **sera co-piloté par l'Etat et la Ville**. Il décidera des grandes orientations du contrat de ville, suivra sa mise en œuvre et son évaluation.

Un **Comité de Pilotage spécifique sera mis en place pour le suivi du Programme de Réussite Educative** associant étroitement les services de l'Education Nationale.

Le Contrat de Ville de Cambrai organisera son **évaluation** en deux temps avec une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale. La première devra être conduite au cours de l'année 2027 et l'évaluation finale en 2030 afin de réaliser un bilan final.

L'évaluation à mi-parcours permettra d'analyser en profondeur la mise en œuvre et de proposer des préconisations d'adaptations en cours de fonctionnement. La mise en œuvre de ces préconisations devront alors, si nécessaire, permettre de repositionner, d'adapter les modalités de fonctionnement de l'équipe d'ingénierie, de revoir les critères de sélection des projets.

L'évaluation finale permettra quant à elle de mesurer les plus-values apportées par le Contrat de Ville aussi bien en termes de contenu des projets que de méthodologie de travail des acteurs. Il est également prévu l'évaluation de 3 actions concrètes ainsi qu'un suivi des indicateurs du cabinet COMPAS.

Le contrat de ville veillera à encourager la **participation citoyenne** pour la concertation des habitants. Celle-ci pourra être définie en fonction du contexte et prendre différentes formes et via des instances déjà existantes (Comités de quartiers, Conseils d'Administrations, collectifs citoyens...)

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

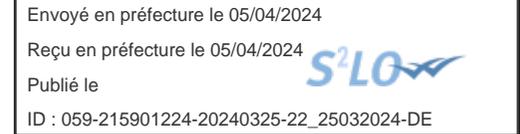
Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240325-22_25032024-DE



5. Mobilisations du droit commun et des crédits spécifiques



La **mobilisation du droit commun** est un prérequis avant la mobilisation des crédits spécifiques.

Les crédits spécifiques doivent entrer en complémentarité et non en substitution du droit commun. Chaque acteur du Contrat de ville devra mobiliser et informer sur son droit commun.

Concernant les crédits spécifiques à la politique de la ville, la ville de Cambrai assurera le lancement, l'organisation de l'appel à projets annuel ou pluriannuel du contrat de ville. La ville assurera l'animation partenariale et le processus d'instruction de la programmation.

Les engagements de chacun des partenaires se concrétisent dans le cadre d'une programmation annuelle du Contrat de Ville instruite et validée dans le cadre du comité de pilotage annuel.

Concernant l'État, ces crédits spécifiques en matière de Politique de la Ville sont répartis entre les dispositifs suivants :

- La programmation d'actions du Contrat de Ville
- Le programme de Réussite Educative (PRE)
- Le dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV)

D'autres dispositifs spécifiques de l'État sont dédiés aux périmètres en géographie prioritaire et devront être articulés avec cette programmation : Nos Quartiers d'été, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, le savoir nager...

L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains **territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables** mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.

Publié le : 11 Avril 2024 à 15:28